

incendie du 7 août 2005,
communes de
Saint-Martin-de-Brômes,
Esparron-de-Verdon et
Quinson.

*éléments d'évaluation de la protection apportée par le
débroussaillage et de l'efficacité des actions de
sensibilisation dans ce domaine.*



Réalisation

Cette étude de « retour d'expérience » sur l'incendie qui a touché les communes de Saint-Martin-de-Brômes, Esparron-de-Verdon et Quinson le 7 août 2005 a été réalisée à la demande conjointe de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence et de la Préfecture de la Zone sud.

Elle a bénéficié du concours financier du Conservatoire de la Forêt Méditerranéenne.

Son objectif a été de connaître les effets des actions menées depuis quelques années par les services dans le domaine du débroussaillage aux abords des habitations, et de mesurer l'efficacité de celui-ci lors du passage du feu.

En outre, à partir de l'ensemble des informations recueillies, on a pu retenir quelques enseignements sur la vulnérabilité des constructions face aux incendies de forêt, au delà du simple respect de ces obligations.

L'analyse qui suit a été confiée à l'Office National des Forêts. Elle a été réalisée en 2005 et 2006 par Benoît REYMOND (agence des Alpes de Haute-Provence) en collaboration avec Yvon DUCHE (Direction Territoriale Méditerranée).

Bernard FOUCAULT (Délégation à la Protection de la Forêt Méditerranéenne) a assuré le suivi de ce travail pour le compte des maîtres d'ouvrages.

Il est important de préciser que le recueil des informations sur le terrain n'aurait pas pu être mené sans l'aide de nombreux habitants des communes touchées ni le soutien de la mairie d'Esparron-de-Verdon.

Les photographies employées pour illustrer ce document sont dues à l'Office National des Forêts, à la Sécurité Civile (Etat Major de Zone), au SDIS des Alpes de Haute-Provence et à quelques particuliers.

Ce diaporama est composé de quatre parties.

1. L'enquête sur le débroussaillage

La première partie décrit les différentes opérations qui ont été menées sur le territoire communal d'Esparron-de-Verdon entre 2000 et 2004 dans le domaine du débroussaillage.



2. L'incendie du 07/08/2005

La deuxième partie reprend la chronologie de l'incendie du 7 août 2005 qui a touché les communes de Saint-Martin-de-Brômes, Esparron-de-Verdon et Quinson.



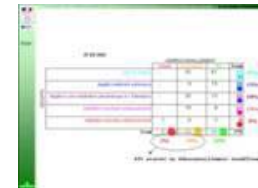
3. L'analyse par quartier

Dans un troisième temps, les dégâts engendrés par ce feu sont analysés.



4. Le retour d'expérience

Enfin, une synthèse met en vis à vis le niveau des dégâts enregistrés et l'effectivité du débroussaillage.



- 1. L'enquête sur le débroussaillage**
2. L'incendie du 07/08/2005
3. L'analyse par quartier
4. Le retour d'expérience

Sur le territoire communal d'Esparron-de-Verdon, l'Etat (DDAF) a lancé une première opération en 2000. Sa réalisation a été confiée à l'ONF (90KF, CFM 2000) avec le déroulement suivant :

- en novembre 2000, une réunion préparatoire inter-services avec la municipalité est organisée,
- de novembre 2000 à février 2001, les secteurs sensibles de la commune sont recensés,
- en février 2001, se tient une réunion d'information de la population (40 participants),
- au printemps 2001, le diagnostic complet de 356 propriétés (dont 6 campings) est effectué sur le terrain, avec, pour chaque cas, plusieurs niveaux de notation :

- débroussaillage fait
- débroussaillage insuffisant
en nombre d'arbres conservés
ou en surface travaillée
- débroussaillage à faire



- en avril 2001, un courrier individuel de sensibilisation par rapport à la situation constatée est envoyé à chaque propriétaire,
- en juillet 2001, une nouvelle réunion publique est organisée (100 participants).

Le bilan, après cette première enquête, était le suivant :

- 119 propriétés étaient correctement débroussaillées (soit 33% des propriétés inventoriées)
- 155 propriétés étaient partiellement débroussaillées (44%)
- 82 propriétés n'étaient pas débroussaillées du tout (23%)

- en avril 2002, un second diagnostic est réalisé sur le terrain. Pour chacune des 237 propriétés non conformes sont notées les interventions à réaliser pour atteindre la conformité.



Le bilan, après cette première enquête, était le suivant :

- 119 propriétés étaient correctement débroussaillées (soit 33% des propriétés inventoriées)
- 155 propriétés étaient partiellement débroussaillées (44%)
- 82 propriétés n'étaient pas débroussaillées du tout (23%)

- en avril 2002, un second diagnostic est réalisé sur le terrain. Pour chacune des 237 propriétés non conformes sont notées les interventions à réaliser pour atteindre la conformité.

Le bilan, pour les propriétés concernées par cette deuxième enquête, était le suivant :

- 94 propriétés étaient correctement débroussaillées (40%)
- 135 propriétés étaient partiellement* débroussaillées (57%) * à plus des trois quarts
- 8 propriétés n'étaient toujours pas débroussaillées (3%)

Sur l'ensemble des 356 propriétés initialement inventoriées, on pouvait alors constater l'évolution suivante :

	2001	→	2002
• propriétés correctement débroussaillées	119 (33%)		213 (60%)
• propriétés partiellement débroussaillées	155 (44%)		135 (38%)
• propriétés pas débroussaillées du tout	82 (23%)		8 (2%)

Une opération de verbalisation est lancée en septembre 2004. Elle a été effectuée par l'ONF (journées zonales) : les 8 propriétés non débroussaillées ont fait l'objet d'un procès verbal.



Sur l'ensemble des 356 propriétés initialement inventoriées, on pouvait alors constater l'évolution suivante :

	2001	→	2002
• propriétés correctement débroussaillées	119 (33%)		213 (60%)
• propriétés partiellement débroussaillées	155 (44%)		135 (38%)
• propriétés pas débroussaillées du tout	82 (23%)		8 (2%)

Une opération de verbalisation est lancée en septembre 2004. Elle a été effectuée par l'ONF (journées zonales) : les 8 propriétés non débroussaillées ont fait l'objet d'un procès verbal.

Enfin, en 2005, la Préfecture a envoyé à la commune une carte de son territoire au 1/25 000, comprenant :

- l'emprise de la zone où porte l'obligation de débroussailler (forêt + 200 m.),
- l'aléa issu de l'atlas départemental du risque,
- les habitations classées en 4 niveaux selon le risque subi.

